

## DELIBERATIONS

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DELEMARRE Arnold, Mme ROUGET Nathalie, Mme BLOT Séverine, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme BLASZCZYK Josiane, Mme PICARD Sylvie, Mr BOURIQUET Sébastien, Mr MARION Michel, Mr HEUDIER Bernard, Mr MILLEROT Emmanuel (jusqu'à la délibération 2014/0111), Mme CARN Florence, Mr PANNETRAT Jacky et Mr LAUMAIN Philippe

Etaient absent excusés : Mme GARANDEL Nathalie (procuration à Mr HEUDIER) et Mr MILLEROT Emmanuel (à partir de la délibération 2014/0112).

Secrétaire de séance : Mr HEUDIER Bernard

La séance a été publique.

\* \* \* \* \*

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte rendu du Conseil tenu le 18 avril 2014.

Le Maire précise que, pour faire suite à une demande de Bernard HEUDIER, le présent compte rendu mentionne la confirmation de la réalisation complète de la route d'accès à ELODIE dans le marché signé avec l'entreprise MORINI.

### 2014/0108 REPRISE DU RESTAURANT – MULTISERVICES

Le Conseil auditionne M. Gérard BERNARD et Mme Christine DEVEZA qui proposent de reprendre l'exploitation du Restaurant–Multiservices.

Ils sont d'accord sur les conditions matérielles et financières de cette reprise : loyer de 400 € pour les locaux + loyer complémentaire de 350 € pour la totalité des équipements / matériels / mobiliers / vaisselle, hotte, bar, climatisation, etc. ... (avec une participation forfaitaire de 2 000 €) comportant aussi la licence IV. Ils gèreront le Point Poste (rémunération acquise de 320 €/mois par la Poste) qui restera en principe ouvert toute la journée. Les activités annexes au restaurant / bar seront également reprises (dépôt tabac, jeux, gaz, journaux, petite supérette, ...). Les menus seront traditionnels (cuisine familiale, produits frais) avec des soirées à thèmes. Le café ouvrira à 7h00 et le restaurant sera ouvert 6 jours sur 7. Les exploitants font leur affaire de leur logement (près de la Croix de Pierre) en attendant le déménagement programmé en avril 2015 de la locataire du logement attenant au Restaurant (qui a donné son accord de principe pour emménager dans le logement communal de la Place du Marronnier en cours de réhabilitation). Sous réserve d'une vérification à faire de la bonne fonctionnalité du matériel et des équipements de cuisine, les repreneurs devraient s'installer au plus tôt.

Une décision sera à prendre fin juin pour savoir si la fourniture des 500 repas annuels à 3,50 € à la cantine scolaire peut être envisagée à la rentrée 2014 ou plus probablement en 2015.

L'enseigne du Restaurant pourrait être « La Marmite ».

Le Maire enverra un projet de bail aux repreneurs et les mettra en contact avec l'exploitant précédent (3 derniers bilans à communiquer).

Le Conseil valide ces options et mandate le Maire pour poursuivre la négociation et finaliser le contrat de location.

#### **2014/0109 CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Maire rend compte au Conseil des conditions dans lesquelles les commissions communales se sont toutes réunies le 6 mai pour procéder à l'élection de leur Vice-président et aborder certains sujets.

Le vote a donné les résultats suivants :

- Commission « finances » : Arnold DELEMARRE élu Vice-président, 8 voix sur 8
- Commission « urbanisme / réseaux » : Arnold DELEMARRE élu Vice-président, 7 voix sur 8 (1 membre absent)
- Commission « environnement / communication » : Nathalie ROUGET élue Vice-présidente, 5 voix sur 8 – Philippe LAUMAIN ayant obtenu 3 voix sur 8
- Commission « affaires scolaires / sports / associations » : Séverine BLOT élue Vice-présidente, 5 voix sur 8 – Philippe LAUMAIN ayant obtenu 3 voix sur 8
- Commission « voirie / matériel / écoute » : Jean Luc ROBIN élu Vice-président, 7 voix sur 8 (1 membre absent).

#### **2014/0110 COMMISSION FINANCES**

Aucune réunion à prévoir d'urgence (budget voté).

Une décision modificative très limitée sera proposée au Conseil de ce jour (cf. infra).

Un emprunt est à étudier pour une consultation des banques à l'été 2014 et une finalisation en septembre/octobre (lorsque les premiers règlements du chantier ELODIE auront largement entamé la trésorerie actuellement disponible). Le montant et le phasage de l'emprunt seront à voir en fonction de l'échéancier des règlements prévus. On regardera aussi l'intérêt de négocier une avance de trésorerie (remboursable avec la récupération de la TVA et des subventions attendues).

Un contact est à prendre avec le Trésor Public pour la création d'un budget annexe et la procédure comptable détaillée à mettre en place avec la CCSN.

#### **2014/0111 COMMISSION « URBANISME / RESEAUX »**

- La Commission a examiné le contenu de la révision simplifiée du PLU à mettre à l'enquête publique dès que possible ; la seule modification de zonage retenue actuellement concerne le Carnat pour régler le problème pendant de la cession d'un terrain constructible, mais de surface insuffisante. Il est possible que d'autres demandes apparaissent au cours de l'enquête, qui seront alors instruites au coup par coup, l'objectif restant d'exploiter d'abord au maximum les nombreux terrains encore constructibles pour limiter le mitage du territoire et les extensions de réseaux.

Le règlement fera par ailleurs l'objet de modifications mineures correspondant essentiellement à la régularisation de pratiques usuelles (couleur de tuiles, murets de clôture, vérandas). La procédure de révision sera mise en route dans les meilleurs délais (dossier de mise à l'enquête, désignation du commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif, publicité, etc. ...)

- Station de traitement : une visite sur le terrain avec le service compétent du Conseil Général a permis de relever l'ensemble des dysfonctionnements auxquels il faut remédier dès que possible ; la station fonctionne par ailleurs sans problème et il se confirme qu'elle est techniquement adaptée aux besoins du réseau collectif et bien dimensionnée ; il se confirme aussi que son exploitation directe par la Commune est clairement préférable à une gestion déléguée au SIAEPA ; il reste que plusieurs points sont à régler rapidement (ordinateur à retrouver ? deuxième ordinateur à acheter, fonctionnement de la chasse, gestion du cahier d'exploitation, achat d'un pluviomètre, remplacement du débitmètre, nettoyage des bassins, ...); il conviendra aussi de suivre rigoureusement et quotidiennement le fonctionnement de la station, de renseigner les données recueillies (notamment les variations de débit) et de veiller à l'entretien régulier des bassins ; un contact sera également pris avec la société qui a construit la station (M. Brunet) afin d'actualiser les informations techniques nécessaires.

- L'élection du Président du SIAEPA a été un peu houleuse, le candidat présenté par la Commune de Sougy-sur-Loire n'ayant recueilli que 4 voix contre 6 voix au candidat élu, présenté par la Commune de St-Ouen-sur-Loire. Il semble que les rancunes héritées de la période du SIRD – vieille de plus de 10 ans ! – soient encore tenaces ...

- La Commission a confirmé la nécessité de confier à la Société HYDRELEC le contrôle des bornes incendie de la Commune (débit et pression) recommandé par le SDIS.

- Le Maire a précisé à la Commission les demandes faites le 27 avril à Nièvre Ingénierie pour les deux études d'extension du réseau d'assainissement collectif, validées par le dernier Conseil Municipal (faisabilité sommaire pour Tinte / le Cloître et APS / APD / DCE pour le secteur Carnat / Mouille / Parnat) ; la pertinence de la solution technique envisagée devra être confirmée ; une vérification sera faite également pour montrer qu'un regroupement des deux extensions sur une nouvelle station de traitement unique n'est pas pertinent. La première étude devrait être remise en juin et la seconde en septembre.

- La Commission a évoqué le problème du financement des mini stations pour les particuliers, qui ne bénéficient d'aucune aide du SPANC, ni de subventions accordées par l'Agence de l'Eau, l'Etat ou le Conseil Général pour les extensions de réseau. Mr THEVENARD, délégué au SIAEPA, a été sollicité pour actualiser l'information auprès des partenaires éventuels précités et instruire la réponse à fournir aux habitants (à priori sans possibilité d'effet rétroactif).

- Les offres des trois architectes (sur quatre consultés) qui ont répondu à la consultation lancée pour la maîtrise d'œuvre de l'opération « Village Avenir », Place du Marronnier, ont été examinées. La Commission propose au Conseil de retenir l'offre de D. MARINGE, pour un coût pratiquement identique à celui du moins disant (écart de 1 300 €), mais avec des références et une proposition de meilleure qualité. D. MARINGE a également l'habitude de travailler sur ce genre de dossiers avec la Région Bourgogne.

Le Conseil valide cette proposition et mandate le Maire pour finaliser le contrat de maîtrise d'œuvre aux conditions figurant dans sa proposition du 7 mai 2014 (30 000 € HT).

Le Maire informe le Conseil de la signature par ses soins réalisée le 14 mai de l'acte authentique d'achat de la maison de la Place du Marronnier à la SCI le Bourg, en application du compromis de vente signé début mars. Un court débat s'installe entre le Maire et un conseiller qui quitte rapidement la salle du Conseil, pour manifester son mécontentement de

cette annonce. Le Maire expose les raisons pour lesquelles il était dans l'obligation de procéder à cette signature, programmée précisément dans le compromis de vente, tout retard pouvant entraîner des dommages financiers pour la Commune et une remise en cause de la cession du bien.

#### **2014/0112 COMMISSION « ENVIRONNEMENT / COMMUNICATION »**

- La Commission a validé
- les dispositions habituelles pour la fête de la Pentecôte (5 tickets par enfant, contact avec les forains à Decize, etc...)
- les préparatifs de la fête des mères
- l'achat des guirlandes pour Noël (propositions à faire sur catalogue par les cantonniers)
- les plantations à réaliser pour les massifs de fleurs et espaces verts (fournitures chez l'entreprise VITTOZ).

- Square Centre Bourg : le Maire prendra contact avec le Lycée Professionnel de Challuy pour voir un partenariat éventuel (conception, fourniture, plantation, ...).

- Site internet : la commission confirme son intérêt pour un relookage du site internet de la Commune pour élargir l'accès à de nouveaux développements, le rendre plus interactif, fidéliser ses visiteurs, améliorer l'information des habitants, dynamiser la vie des associations, améliorer l'information administrative et municipale, conforter la mission de Sougy Ecoute. La Présidente et une conseillère reprendront contact avec ItiConseil pour actualiser les contacts pris et la proposition faite en mai 2013. Il reste que la fréquentation du site est très directement liée à la fréquence et au volume des informations qui le font "vivre" au quotidien. La création d'un comité "ad hoc" est sans doute à étudier, la désignation de Karine FALLET comme référente des contributions de tous (à développer) étant acquise.

- Tennis : un nouveau Président (C. CHESNEAU) et un nouveau bureau ont été élus. Des mesures sont à l'étude pour mieux contrôler l'accès au court (clef à changer) et la récupération des cotisations (fixées à 20 € pour une saison, de septembre à septembre). Des stages d'été avec un professeur spécialisé pour les enfants seront étudiés.

- Flash : il sortira en juillet/août. La Commission valide la possibilité de publicité pour les artisans de Sougy. Le Flash sera mis en ligne sur le site Internet, comme le journal « Le Petit Monde de Sougy ».

#### **2014/0113 COMMISSION « AFFAIRES SCOLAIRES / SPORT / ASSOCIATIONS**

- Le Maire informe le Conseil de la possibilité ouverte par la circulaire « HAMON » de modifier les horaires des TAP ; la décision éventuelle sera à prendre en concertation entre parents / enseignants (les horaires actuels seront sans doute maintenus) ; par ailleurs l'aide de l'Etat de 50 €/élève sera maintenue en 2015 (mais les TAP coûtent environ 150 €/élève à la Commune ...) ; la CAF réfléchit toujours aux modalités d'une intervention éventuelle ...

Une réunion regroupant toute la Commission avec le Comité de Pilotage des TAP, les enseignantes, les bénévoles et les animateurs des TAP, aura lieu le 5 juin pour faire le point de l'année écoulée et préparer les TAP de la prochaine année scolaire : horaires à confirmer, nouvelles activités (pêche, ferme sauvage, ...), modification des groupes, rotation des

programmes, problèmes logistiques ; une attention particulière est à apporter à l'aide aux devoirs (attention incertaine, discipline, personnalisation souhaitable de l'aide, hétérogénéité des groupes, assimilation hésitante de l'enseignement, ...), sans compter le lancinant problème de la recherche de quelques nouveaux bénévoles.

- Cantine : la Commission propose au Conseil de rattraper une partie de l'écart entre le prix du ticket de repas de la cantine scolaire actuellement facturé (3,20 €) et le prix payé à la cuisine de Saint-Léger-des-Vignes (3,60 €), qui doit augmenter au 01/01/2015 (3,70 € ?) ; après débat, le Conseil retient un prix du ticket de 3,40 € (soit + 0,20 €), étant entendu que le CCAS poursuivra sa participation de 0,20 €/repas.

Le prix du ticket restera par contre inchangé durant toute l'année scolaire, sans changement au 01/01/2015 ; la décision de renouvellement du contrat, sans doute positive, avec la cantine de Saint-Léger sera prise fin juin / début juillet (3 ans avec possibilité de résiliation annuelle) ; elle tiendra compte de la réponse des nouveaux exploitants du Restaurant-Multiservices à leur capacité à fournir les repas de la cantine ; il sera sans doute préférable d'attendre la rentrée scolaire 2015 pour faire cette modification qui nécessite une organisation performante fiable et une qualité de prestations irréprochable (quantité, fraîcheur, variété, diététique, normes sanitaires, ...)

Le Conseil valide l'augmentation du ticket à 3,40 € et le renouvellement du contrat avec la cuisine de Saint-Léger, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014 (dans l'hypothèse probable où les nouveaux exploitants décideront d'attendre 2015 pour fournir la cantine).

- Réunion inter Associations : elle a été fixée au samedi 14 juin à 11h00.

#### 2014/0114 **COMMISSION « VOIRIE / MATERIEL / ECOUTE »**

- Cantonniers : l'organisation en place, qui laisse une large place à l'autogestion quotidienne, mais sous contrôle et directives fréquentes, donne satisfaction ; une réunion sera toutefois à organiser (avant l'été) pour rappeler le nécessaire respect des textes de référence (règlement, fiches de poste) et la discipline du retour d'information (carnet de bord, fiches de temps passés, bons de commande) ainsi que l'optimisation des déplacements dans et hors de la Commune (stock de pièces à optimiser également).

Effectifs : la Commission propose au Conseil de remplacer Serge CHEMINEAU (qui part en retraite pendant l'été) par un cantonnier à plein temps, ce qui s'avère nécessaire compte tenu des nouvelles tâches de la Commune (opération Village Avenir, gestion/entretien ELODIE, square Centre bourg, etc. ...). Plusieurs candidatures spontanées se sont déjà manifestées et la commission propose de faire dès maintenant un appel à candidatures, sur la base d'une fiche de poste à définir, accompagnée des documents de références précisant le fonctionnement de l'équipe des cantonniers ; le profil retenu sera orienté vers les travaux extérieurs et une attention particulière sera apportée sur la capacité à travailler en équipe ; la Commission s'entourera des conseils de J. PANNETRAT et F. CARN ; le Conseil valide ces propositions.

- Quelques emplacements de la voirie communale nécessitent des renforcements en enrobé à froid.

Le Maire verra avec la CCSN la possibilité de prise en charge de la facture d'EUROVIA (3 650 €) pour le renforcement des bas côtés de la VC1 à la Mouille.

EUROVIA doit mettre un cordon en enrobé devant chaque entrée de logement sur la D 262 à l'entrée du bourg (franchissement de la bordure basse).

- Sougy Ecoute : la prochaine réunion est fixée au 24 juin à 18h00 ; elle se tiendra avec tous les membres de la Commission ; il faudra essayer d'élargir le comité à d'autres habitants pour avoir des représentants du maximum d'habitants du bourg et des écarts.

#### 2014/0115 ELODIE

- Le Maire informe le Conseil de la présentation faite au Tribunal Administratif par les trois voisins opposants habituels au projet ELODIE de quatre requêtes en référé demandant l'arrêt du chantier ; l'audience est prévue le 26 mai ; compte tenu de l'urgence (réception en Mairie le 13 mai), le Cabinet Racine a préparé le mémoire en réplique qui a été présenté au Tribunal dans le délai imparti (8 jours) ; la décision du Tribunal sera rendue dans les jours qui suivront l'audience.

- Bernard HEUDIER réitère au Conseil ses critiques affichées durant la campagne électorale quant à la validité du permis de construire, relatives à la sécurité incendie (débit de la borne incendie, pression disponible, norme spécifique à prévoir pour un ERP, accès ne figurant pas au cadastre, chaussée de 80 cm d'épaisseur à prévoir, etc. ...), au non-respect des normes spécifiques pour les personnes handicapées, ainsi qu'à l'absence d'une plateforme de retournement pour les véhicules des pompiers ; il attribue ces erreurs au fait que l'instruction du dossier a été faite "en bureau" et non sur le terrain ; ces affirmations font suite à un échange verbal avec le commandant ROSSIGNOL, Président de la sous-commission de sécurité qui a instruit ce permis, lequel lui aurait fait part de ses "doutes" sur la conformité des installations avec les prescriptions prévues au permis de construire ; M. THEVENARD, délégué de la Commune au SIAEPA, lui aurait aussi fait part de l'insuffisance de débit et pression à la borne ; tout ceci montrerait qu'il faudra renforcer la canalisation venant du château d'eau, ce renforcement entraînerait un coût très élevé non prévu au projet. Compte tenu de ces insuffisances graves, M. HEUDIER déclare avoir saisi la Préfète par courrier, laquelle lui a donné acte de la vigilance avec laquelle elle suivra le dossier.

Le Maire répond que les mises en causes précitées des services de l'Etat sont graves ; il fait observer que le permis de construire a reçu un avis favorable, à deux reprises, confirmé par l'accord donné, également 2 fois, par la DDT sur le permis de construire.

S'agissant du débit et de la pression à la borne incendie ( $60 \text{ m}^3/\text{h}$  pendant 2 heures sous 1 bar), il s'agit de la prescription classique pour toutes les bornes de la Commune ; à la demande du SDIS ces données seront vérifiées prochainement par la Société HYDRELEC ; il n'est par ailleurs pas évoqué dans le compte rendu de la sous-commission de demande particulière concernant le besoin d'une aire de retournement, ni d'une épaisseur de la chaussée de la voie d'accès, ni non plus de prescription quant à la non existence de la voie sur le cadastre ... ; les nombreuses prescriptions relatives aux personnes handicapées ont été très soigneusement et rigoureusement prises en compte ; tout ce qui précède est d'ailleurs largement repris dans les 8 recours en cours d'instruction au Tribunal Administratif dont il sera intéressant de connaître la décision ; dans l'immédiat, le Maire saisira le Commandant ROSSIGNOL ainsi que M. THEVENARD, sur les affirmations qui précèdent et rendra compte au Conseil de leurs réponses.

Il est convenu aussi que le Maire transmettra à M. HEUDIER le compte rendu de la sous commission de sécurité (d'ailleurs disponible en Mairie dans le dossier du permis de construire d'ELODIE) ; de son côté, M. HEUDIER transmettra au Maire sa lettre à Mme la Préfète et la réponse de cette dernière.

- Le Maire fait part au Conseil du bilan financier global de la construction du bâtiment ELODIE (dont il remet un exemplaire à Bernard HEUDIER) : les dépenses totales s'élèveront à 1 309 643 € HT (1 026 918 € au titre des 14 marchés de travaux et 282 725 € au titre des dépenses annexes : 2<sup>ème</sup> tolérance travaux, maîtrise d'œuvre, mandataire, imprévus, assurances, compléments VRD, alimentation électrique, protection incendie, études préalables, esquisses, programmation, études sols, études acoustiques, relevés topographiques, huissier, avocat, modification PLU) ; compte tenu des dépenses pré opérationnelles réglées de 2010 à 2013 (86 753 € HT), les dépenses à régler en 2014 et 2015 s'élèveront à 1 222 890 € HT soit un dépassement de 0,4 % par rapport aux prévisions (1 214 510 €) figurant au plan de financement affiché désormais sur le chantier et officialisé il y a 2 ans ...

Ces chiffres montrent que le budget 2014 de la Commune, établi sur les bases ci-dessus, permet de faire parfaitement face au financement du projet ELODIE, sans augmentation des taxes communales et avec l'emprunt limité prévu.

- Le Maire fait part au Conseil de l'échange de courriers intervenu entre B. HEUDIER et le Président de la CCSN ; ce dernier confirme que :

- la Communauté de Communes a « délégué sa maîtrise d'ouvrage pour conduire l'ensemble des travaux et mener l'ensemble des procédures nécessaires à sa réalisation »

- la part du financement revenant à la Communauté de Communes a été fixée à 599 036 €, les subventions prévisionnelles s'élevant à 320 406 €

- la CCSN aura en charge « toutes les actions qui lui incombent en tant que propriétaire »

- « l'Office de Tourisme Intercommunal fera, comme il se doit, la promotion de toute activité qui s'y déroulera ».

- Le Maire présente le devis proposé par le SIEEEN pour réaliser l'extension de la ligne MT (300 m) et l'installation du nouveau transformateur (400 KVA) ; compte tenu du nouvel emplacement retenu (près du tennis) pour des raisons esthétiques (perspective à dégager près de l'autocommutateur FT à enlever si possible), le devis s'élève à 68 359,80 € HT dont le SIEEEN prend 40 % en charge ; la participation de la Commune (60 %) s'élève donc à 41 015,88 € ; compte tenu de la subvention obtenue de la DETR (14 178,00 €), la dépense résiduelle pour la Commune sera de 27 837,88 € HT (somme intégrée dans le bilan financier global) ; le Conseil donne son accord au devis du SIEEEN et mandate le Maire pour signer la convention correspondante, et faire réaliser les travaux sans délai.

- Le Maire fait part au Conseil de la vigilance à exercer sur les prestations des maîtres d'œuvre, dont les interventions au démarrage du chantier sont insuffisamment réactives (fourniture du planning à notifier aux entreprises, choix des matériaux, validations SOCOTEC, études d'exécution, ...). Il s'emploie avec Nièvre Aménagement à exercer un suivi et un contrôle renforcés afin que l'on s'oriente au plus vite vers de bonnes pratiques. Le planning prévisionnel prévoit à ce jour une réception du bâtiment et des abords terminés à fin mars 2015.

- Une réunion est à organiser avec le Trésor Public pour mettre au point les procédures comptables d'apurement des dépenses de l'opération (avances à Nièvre Aménagement, avances à recevoir de la CCSN, répartition des dépenses CCSN / Commune, récupération TVA, ...): la mise en place d'un budget annexe au budget de la Commune semble la meilleure solution.

- Le Maire rappelle que la terre végétale stockée sur le chantier sera réutilisée par l'entreprise : elle ne peut donc pas être vendue. Par ailleurs, l'entreprise CELIK a bien voulu céder à la Commune le matériau récupéré dans les tranchées des fondations et le stocker près du hangar technique.

#### **2014/0116 COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS**

Le Maire fait part au Conseil des 20 candidats qu'il compte proposer (avec leur accord) à la Direction Générale des Impôts ; il serait souhaitable que d'autres noms soient proposés, compte tenu des refus probables de plusieurs habitants ; B. HEUDIER fournira dès que possible une liste complémentaire en mairie.

Le Maire s'emploie par ailleurs avec la secrétaire de Mairie à trouver 2 propriétaires de bois et forêts et 2 contribuables domiciliés hors de la Commune.

#### **2014/0117 DECISION MODIFICATIVE**

Le Conseil valide les modifications suivantes à apporter au budget primitif de la Commune :

- article 7411 « dotation forfaitaire »	- 3 410 €
- article 74121 « dotation solidarité rurale »	+ 1 772 €
- article 022 « dépenses imprévues »	- 1 638 €
- article 2152, opération 181 « installation – sécurité routière »	+ 250 €
- article 21538, opération 70 « points lumineux – Ouche Poulet»	+ 250 €
- article 202, programme 150 « PLU »	+ 4 000 €
- article 2313, opération 87 « immo. en cours – eaux pluviales »	- 500 €
- article 2188, opération 182 « autres immo. corporelles – ELF »	- 4 000 €

#### **2014/0118 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil Municipal décide de nommer deux nouveaux membres au CCAS de la Commune : Mr Jean-Luc ROBIN (Adjoint au Maire) et Mme Anne-Marie CHAGNY (membre extérieur). Le nombre de membres du CCAS de la Commune passe donc de 11 (délibération du 18/04/2014) à 13 : le Maire, 6 membres du Conseil Municipal et 6 personnes non membres du Conseil Municipal.

Le Conseil valide également la candidature de J. PANNETRAT, au poste de Vice-président du CCAS, qui sera proposée lors de sa première réunion.

#### **2014/0119 SPL CONFLUENCE**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint expose que l'extension du Port de la Jonction (gîte d'étape, magasin de vente



directe, grande halle, espace numérique et télé-centre), dont le chantier est commencé, nécessite la modification de l'objet des statuts de la SPL Confluence.

De plus, des précisions sont à apporter concernant les installations du stade nautique et son espace ludique.

Enfin, la rationalisation de l'ensemble des compétences "tourisme" autour de l'Office de Tourisme Intercommunal, conduit à le rattacher à la SPL Confluence et à dissoudre à court terme l'EPIC « Decize Confluence ».

Dans cette optique, le Conseil Municipal valide la nouvelle rédaction de l'article 3 des statuts de la SPL Confluence, comme suit :

Article 3 : Objet

- Exploitation d'installations touristiques et événementielles
  - port de Decize y compris hôtel, bar-restaurant, gîtes ainsi que la gestion de toutes structures concernant le développement du Port tel que espaces numériques, télé-centre, magasin de vente directe ou d'accastillage, entretien des bateaux
  - stade nautique de Decize dont le bar-restaurant ainsi que tous les jeux permettant d'améliorer l'accueil du public
  - haltes nautiques
- Dans le cadre des législations applicables, assurer les fonctions d'office de tourisme notamment en assurant les missions d'information et d'accueil du public, la promotion touristique, la coordination et le soutien à toutes les actions des divers partenaires du développement touristique local
- Animations événementielles, culturelles et de loisirs.

Par ailleurs, le Conseil donne son accord à la désignation d'Arnold DELEMARRE pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de la SPL Confluence.

#### **2014/0120 CONTROLE BORNES INCENDIE**

Le Conseil donne son accord à l'intervention de la Société HYDRELEC pour réaliser une mission de vérification des 12 bornes incendie de la Commune, suivant son devis du 07/10/2013 pour un montant de 408 € HT (34 € l'unité).

Cette vérification est proposée tous les ans sur un contrat de 5 ans ; la suite à donner pour les années ultérieures fera l'objet d'une concertation avec le SDIS et le SIAEPA.

Le Conseil mandate le Maire pour signer un contrat portant sur une année.

#### **2014/0121 MODIFICATION PLU**

La réunion simplifiée du PLU sera conduite dans les meilleurs délais ; dans l'immédiat l'acquéreur du Carnat a été avisé par le Maire du calendrier de la révision ; une solution d'attente a également été trouvée pour un autre dossier de construction à la Mouille.

#### **2014/0122 FUSION AVEC LA COMMUNE DE DECIZE**

Le Maire donne lecture au Conseil de deux courriers du 7 mai du Maire de Decize proposant :

- une discussion / réflexion sur son projet de fusion des communes de Decize / Saint-Léger-des-Vignes / Champvert, en y ajoutant « la nécessité d'ajouter autour de la table Avril et Sougy »

- une réunion pour « la mise en place d'un SCOT et d'un contrat de santé sur notre territoire ».

Le Maire commente ces courriers en faisant les observations suivantes :

- sur le 1<sup>er</sup> sujet :
  - les écarts très importants entre les deux communes du montant de la TPU / habitant reversée par la CCSN (32 % supérieur à Sougy) et de l'excédent budgétaire annuel / habitant (trois fois plus élevé à Sougy)
  - l'écart également très important entre les taxes locales (habitation + foncier bâti) qui sont de 21,61 % à Sougy et 30,90 % à Decize
  - l'impact probable rigoureusement nul sur les coûts de fonctionnement, même après mutualisation des moyens (notamment le personnel qui ne pourra pas être réduit, ni l'essentiel des moyens matériels ou des dépenses courantes)
  - la perte de maîtrise dans le domaine de l'urbanisme (PLU intercommunal !) au moment où la rurbanisation se confirme
  - la démobilisation des élus et des bénévoles qui entrainera obligatoirement des surcoûts et une baisse de la qualité des services rendus aux habitants
  - tout cela pour créer une agglomération qui restera malgré tout très modeste (10 000 h).
- sur le 2<sup>ème</sup> sujet :
  - d'accord pour réfléchir à un « contrat local de santé »
  - par contre, le SCOT est déjà à l'étude depuis de nombreux mois au Pays Nevers Sud Nivernais et ce sont les Communautés de Communes qui sont les interlocuteurs naturels du Pays (dont le Président est désormais justement le Président de la CCSN)
  - le statut et le rôle d'aménagement et de développement des Pays seront précisés dans les prochains mois.

Le Maire conclut donc que la proposition du Maire de Decize n'est actuellement ni urgente ni pertinente et qu'il est de plus prioritaire d'attendre ce qu'il adviendra de la réforme territoriale que propose le gouvernement.

Il lui semble que la bonne réponse à la problématique de la taille et de la mutualisation des compétences est celle :

- de la Communauté de Communes : la CCSN a fait depuis 10 ans la preuve de son efficacité avec un faible coût pour une forte valeur ajoutée

- du Pays : celui de Nevers Sud Nivernais fédère efficacement le Sud Nivernais avec l'Agglomération de Nevers

- du SCOT : c'est cet instrument élaboré par les Communautés de Communes au sein du Pays qui apportera la nécessaire cohérence territoriale entre les différents projets d'aménagement et de développement.

Le Conseil valide ces observations et mandate le Maire pour en faire part au Maire de Decize et au Président de la Communauté de Communes.

2014/0123 **ASSOCIATION « AVEC »**

Le Maire expose au Conseil les conditions dans lesquelles devrait se créer à Sougy une

nouvelle Association (« AVEC ») qui interviendra pour améliorer l'emploi (en Sud Nivernais mais plus largement géographiquement sans doute) en rapprochant l'offre et l'emploi des demandeurs ; il s'agit de créer une valeur ajoutée par rapport aux structures existantes (Pôle Emploi, agences d'intérim, formation, CCI, CMA, GRETA, ...) en s'appuyant sur les réseaux et liens numériques déjà disponibles. L'Association pourrait être domiciliée à la Mairie de Sougy, le Maire et le Conseil pouvant aider à la promotion de ses activités.

#### *2014/0124* **SIOM**

Le nouveau Conseil Syndical du SIOM se réunira le 4 juin sous la Présidence de J-M. MONETTE, le nouveau Président ; le budget du SIOM a été adopté le 28 avril 2014 avec un niveau des taxes sur les ordures ménagères sans augmentation ; la Commission financière, dont fait partie le Maire, se réunira le 2 juin. Une visite de la déchetterie est organisée (pour tous les élus) le 14 juin.

#### *2014/0125* **MISE A NIVEAU ACCOTEMENTS VC1**

Le devis de l'entreprise EUROVIA pour stabiliser les accotements de la VC1 à la Mouille se monte à 3 650 € HT ; le Maire évoquera la prise en charge de cette facture avec la CCSN ; mais son objet (voirie intercommunale) a été évacué des compétences statutaires début 2014 ; ce qui rend difficile sa prise en charge ; dans l'immédiat le Conseil donne son accord à la réalisation des travaux et mandate le Maire pour en passer commande à l'entreprise EUROVIA.

#### *2014/0126* **ATELIERS EVEIL**

Les ateliers d'éveil ont continué à fonctionner de façon satisfaisante en 2014 avec 28 participants au total (16 enfants, 11 parents et 1 assistante maternelle) entre les communes de Sougy (18) et Druy (10).

#### *2014/0127* **CHARBON DE LUCENAY-COSSAYE**

Le nouvel épisode médiatisé est sans doute assez optimiste : la société australienne Linc Energy est poursuivie par le gouvernement australien (atteintes à l'environnement) et la finalisation de l'investissement avec les collectivités locales, autant que l'adhésion des populations et l'obtention des autorisations administratives, sont encore « semées d'embûche ». Il reste que, à long terme au moins, le procédé de gazéification pourrait peut-être être industriellement rentable ... Donc à suivre ... !

#### *2014/0128* **CCSN**

- Le Conseil Communautaire tenu le 28 avril 2014 a approuvé les différents budgets (budget principal de la CCSN et budgets annexes Jonction / Four à Chaux / OM / ZA Lucenay).

Le budget principal fait apparaître un excédent tant en fonctionnement (3,87 M€ de dépenses et 4,09 M€ de recettes) qu'en investissement (916,80 K€ de dépenses et 1281,00 K€ de recettes). Les autres budgets présentent également des résultats tous en excédent.

- Le Maire a bénéficié d'une délégation de fonctions de la part du Président pour le domaine « Infrastructures et Aménagement de l'Espace ».

- Le Pôle Bois-Energie de Decize voit ses études préalables se poursuivre, en vue d'un début de travaux en 2015.

- La cogénération sera finalement abandonnée car le prix de rachat du kWh par EDF a été significativement réduit ; il restera donc uniquement une centrale de production de chaleur, qui alimentera toutes les activités créées, dont les projets avancent (au total 30 M€ d'investissement et 220 emplois créés).

### **2014/0129 PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS**

Jean-Noël LE BRAS, président de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, a été élu Président du Syndicat Mixte du Pays Nevers Sud Nivernais le 29 avril 2014 ; le Maire devrait y représenter ultérieurement la CCSN ; le Pays est dans l'attente très prochaine des modifications en cours au plan national ; il négocie actuellement avec l'Etat et la Région Bourgogne son prochain contrat de territoire ; le dossier le plus important et le plus urgent sera l'élaboration du SCOT du Sud Nivernais, à finaliser dans les deux ans à venir avec l'agglomération de Nevers et toutes les Communautés de Communes.

Dans cet esprit, une démarche « atelier des territoires » a été lancée par la DREAL et la DDT pour élaborer une stratégie d'aménagement concertée du Val de Loire / Sud Nivernais (présentation du projet de territoire le 11 juin).

### **2014/0130 INFORMATIONS DIVERSES**

Le Maire rappelle aux conseillers qu'il leur a fait passer, par mail, comme convenu :

- quelques informations sur notre environnement administratif
- la liste des investissements inscrits au budget 2014
- le courrier adressé le 19/02/2014 à Bernard HEUDIER par le président de la CCSN qui précise clairement que « les subventions obtenues pour le projet évènementiel deviendraient caduques en cas d'abandon du projet ».

### **2014/0131 CENTRE SOCIO CULTUREL**

Le budget du Centre Socio Culturel Les Platanes s'élève à 881 889 € en produits et 864 367 € en charges. Ces chiffres montrent combien la gestion de cette structure doit être rigoureuse compte tenu des activités proposées (une vingtaine) et du personnel d'animation (plus de 30) pour des prestations unanimement appréciées.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Air Bourgogne : qualité satisfaisante de l'air à Nevers
- Enquête BTP : réponse faite (ELODIE + Village Avenir)
- Affichage photo des conseillers sur le site internet : inutile

- Chasse : arrêt d'autorisation le long de la voie d'accès au centre équestre / gendarmerie diligente son enquête sur l'incident de janvier 2013
- Prévention risques baignades / soleil : commander affiches et dépliants
- Dotation Solidarité Rurale 2014 : elle se monte à 8 772 €
- Appel à projet CAF pour accueil enfants handicapés (ALSH) : sans objet (en attente ELODIE)
- Pouvoirs de Police et responsabilité pénale et civile du Maire : documents disponibles en mairie
- Accueil gens du voyage (guide) : sans objet
- ANGVC (enquête gens du voyage catholiques) : sans objet
- Miss Nièvre (participation évènements) : sans objet
- PPRI (risque inondation) : dossier à disposition en mairie
- Convention avec le Conseil Général de la Nièvre pour travaux D 262 : signée et retournée
- Service prévision des crues : le règlement de surveillance / prévision et information a été amélioré
- Coordonnées des conseillers (mail + tél.) : à fournir au secrétariat de mairie
- Paysagiste square bourg : notification faite à M. WOZNIAK de l'absence de suite à sa proposition
- M. le Député C. PAUL : « salut républicain » à l'équipe municipale et proposition de visite
- SIAEPA : eau de bonne qualité validée par l'ARS (Agence Régionale de Santé).
- « Fréquence Grenouille » (sortie Nature) : sans intérêt
- « Etats généraux des nouvelles ruralités » (Conseil Général) : le Maire participera à la journée du 5 juin
- Visite bords de la Loire CSNB : pas de retour
- Amicale des boulistes : courrier fait par le Maire pour lui ouvrir le terrain derrière le cimetière
- Elections européennes : bureau OK
- Tags sur bâtiments communaux : pas d'identification des auteurs
- Litige voisinage Tinte : nouvelle poussée de fièvre... courrier du Maire / plainte gendarmerie, etc...
- Candidatures cantonniers : M. Etienne et M. Jacob (à instruire cet été avec les autres)
- Cordon enrobé entrées logements D 262 : demande faite à EUROVIA
- Taille arbustes M. Calenca : nouveau courrier envoyé
- Nouveaux « contrats de bourg » (ANAH ?) : la Maire se renseigne en Préfecture
- Jurés assise : pas d'habitant de Sougy (au total 22 mais sur le canton La Machine)
- Absence K. Fallet (1 mois) : son non remplacement a saturé le secrétariat de mairie : il faudra prolonger d'autant la prestation de renfort de Manpower
- Parc éolien de Clamecy-Oisy : visite inaugurale le 13 juin
- Exposition crapaud ventre jaune : sans intérêt
- Compte rendu et procès-verbal des conseils municipaux : la rédaction d'un document unique est légale
- Fête éco-biologique de Decize : le 25 mai
- Médecin salarié : expérience intéressante dans une commune de Haute-Marne (voir CCSN ?)
- Brigade de Gendarmerie : absence excusée pour le 19 mai (inspection Communauté)

- PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics) : les communes de moins de 1 000 habitants sont désormais dispensées
- Installation cyber base visio-guichet : contact repris avec le Pays ; dossier à représenter fin 2014
- Formation premiers secours : à traiter à la réunion Inter-Association du 14 juin (prestation Mme Marcel ?)
- Pompe à bière : accord du conseil pour acheter cet équipement (Inter-Associations) ; Festi'Sougy fournira un devis
- Circulation Place du Marronnier : mettre à l'étude la mise en sens unique du tronçon "montant" entre la D 262 et le virage avant la Place de l'Eglise
- Logo mairie sur véhicules communaux : voir Société FOM (Nevers)
- Alimentation Internet très haut débit : contact à prendre par le Maire (FT / cuivre / fibre et Niverlan / WIMAX)
- Droit préemption SAFER / SCI : le Maire se renseigne sur le calendrier du nouveau texte éventuel.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

Délibérations numérotées 2014/0108 à 2014/0 131

*Mr GAUTHERON François*

*Mr DELEMARRE Arnold*

*Mme ROUGET Nathalie*

*Mme BLOT Séverine*

*Mr ROBIN Jean-Luc*

*Mme BLASZCZYK Josiane*

*Mme PICARD Sylvie*

*Mr BOURIQUET Sébastien*

*Mr MARION Michel*

*Mr HEUDIER Bernard*

*Mr MILLEROT Emmanuel*

*Mme CARN Florence*

*Mr PANNETRAT Jacky*

*Mr LAUMAIN Philippe*